Zeitschrift: Défis / proJURA
Herausgeber: proJURA
Band: - (2015)
Heft: 2

Artikel: Le Jura de demain, c'est un ... Superjura!
Autor: Rennwald, Jean-Claude
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-823941

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

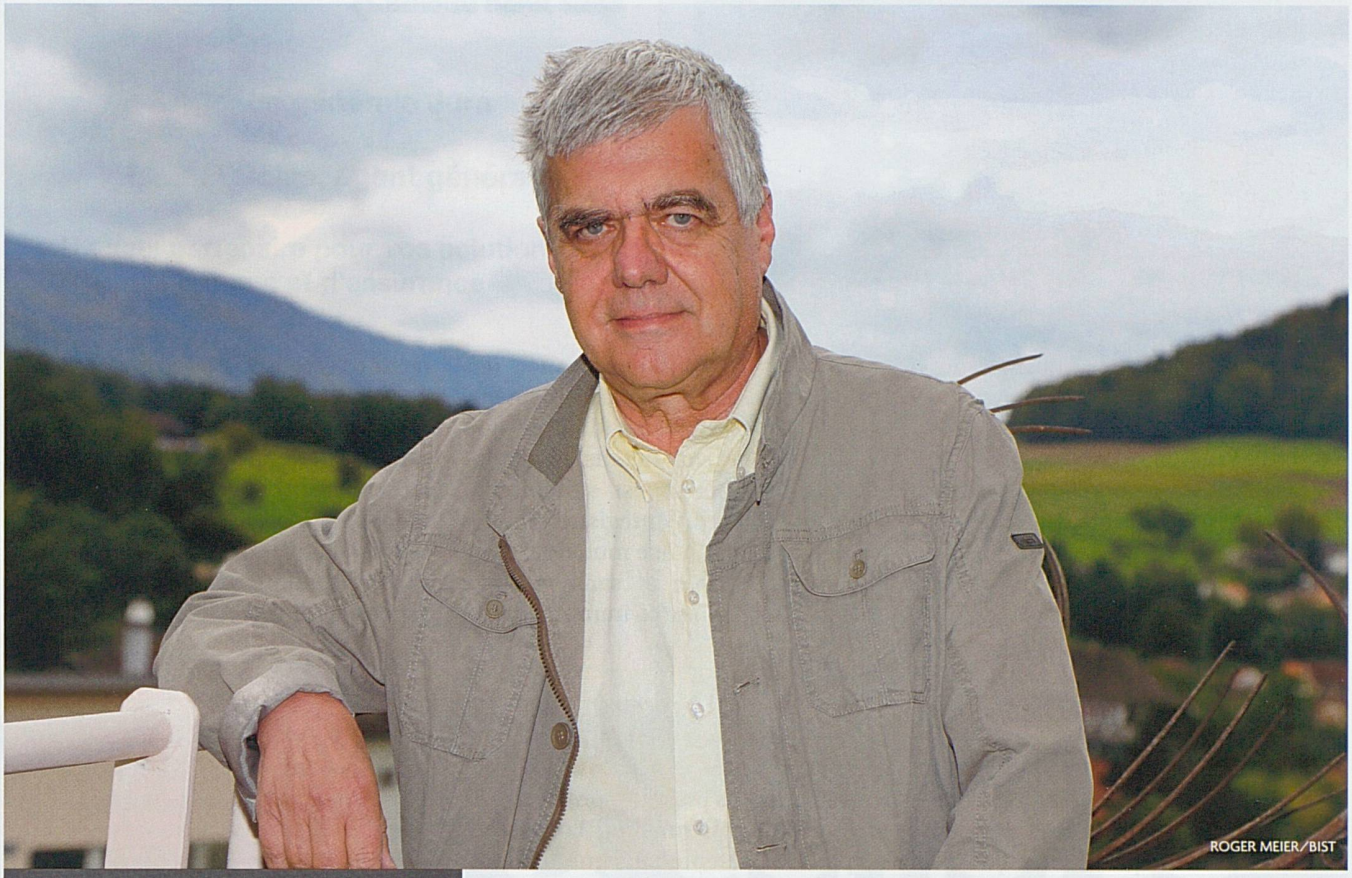
ROGER MEIER/BIST

Jean-Claude Rennwald (62 ans)
Politologue, ancien conseiller national (PS/JU) (*)

Le Jura de demain, c'est un... Superjura !

La Suisse est de plus en plus dominée par quelques grands pôles (Zurich, Bâle, Berne, l'Arc lémanique). Les cantons et régions qui, comme l'Arc jurassien, ne font pas partie de cette « Suisse des dominants » ont intérêt à unir leurs forces. Ceci est d'autant plus important si l'on considère les prévisions relatives à la croissance démographique pour ces prochaines décennies : celle de l'Arc jurassien sera inférieure à la moyenne nationale. Entre 2010 et 2035, la population suisse devrait augmenter de 12,5 %. Mais la croissance de la population de Vaud et de Fribourg dépassera 20 %, alors que celle du Jura et de Neuchâtel n'augmentera que de 2 à 3 %. Tels sont quelques-uns des constats qui m'ont conduit, depuis de nombreuses années, à soutenir l'idée d'un Supercanton de l'Arc jurassien, formé du Canton du Jura, du Jura bernois et de Neuchâtel.

Mais d'autres considérations militent en faveur de ce nouvel ensemble politique :
la mondialisation, la construction européenne et le développement des coopérations intercantonales et transfrontalières ont modifié la perception des espaces politiques. « Toujours plus grand » n'est pas un objectif en soi, mais dans un monde formé de très grands ensembles, il n'est plus envisageable de se comporter comme des nains.

Fin des guéguerres

La création du Supercanton de l'Arc jurassien mettrait fin aux « vieilles histoires », la guéguerre entre le Haut et le Bas à Neuchâtel et la Question jurassienne.

La création d'un Supercanton de l'Arc jurassien mobiliserait beaucoup plus la jeunesse que le conflit entre le Haut et le Bas en terre neuchâteloise ou que la poursuite du combat entre autonomistes et antiséparatistes dans le Jura bernois.

Dans de nombreux domaines, le Canton du Jura, le Jura bernois et Neuchâtel se ressemblent plus qu'il n'y paraît : langue et culture ; tissu économique et social semblables ; ouverture sur l'Europe ; positionnement politique progressiste.

Les trois régions de l'Arc jurassien votent la plupart du temps de la même façon lors des scrutins fédéraux. Entre janvier 2001 et mai 2014, 107 objets ont été soumis au vote du peuple suisse : le Jura, le Jura bernois et Neuchâtel ont voté de la même manière à 91 reprises, soit dans 85 % des cas.

Les trois régions du futur Supercanton ont voté différemment du Canton de Berne à seize reprises, soit dans 15 % des cas. Du point de vue quantitatif, cette différence n'est pas très élevée. Il n'en demeure pas moins que ces seize questions portaient sur des sujets fondamentaux, comme la sécurité sociale et les services publics.

des collaborations entre les trois régions existent déjà, notamment dans le domaine de la formation. L'Université de Neuchâtel est celle de l'Arc jurassien. Neuchâtel et le Jura ont un préposé commun en matière de protection des données, et l'idée d'une coopération plus soutenue dans le secteur hospitalier fait son chemin.
Au niveau de la société civile, le Jura, le Jura bernois et Neuchâtel entretiennent des liens étroits : associations culturelles et sportives, syndicats ouvriers et patronaux, etc.

Statut spécial pour Bienne

La création d'un Supercanton de l'Arc jurassien n'exclurait pas des coopérations avec Bâle. Mais la fondation d'une nouvelle entité politique relève d'une dynamique plus forte et plus ambitieuse que de simples coopérations techniques et économiques. Je propose enfin de doter Bienne d'un statut politique, culturel et territorial spécial, intercantonal, voire fédéral. La mise en œuvre de cette idée me paraît d'autant plus importante que s'il y a aujourd'hui 65 000 francophones au sein du Canton de Berne, ils ne seraient plus que 25 000 au moment de la naissance du Supercanton.

(*) A notamment publié « Le Supercanton de l'Arc jurassien », Vevey, *Editions de l'Aire, 2014*.